



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°19-2008-2009

du 12 février 2009.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

LE SNPDEN A EXIGÉ DES RECTIFICATIONS SUR LE CALCUL DES DHG POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le BN élargi aux SA du 4 février a décidé de réagir fortement face aux mauvaises conditions de préparation de la rentrée dans l'enseignement professionnel.

En dehors de tous les problèmes qui se posent, nous ne pouvons accepter que les moyens prévus pour les nouvelles grilles horaires de la voie professionnelle, qui ont été obtenus dans la négociation, ne soient pas attribués par certains recteurs.

Le SNPDEN a fait savoir qu'il suspendrait sa participation au groupe de suivi et dénoncerait publiquement cette situation si l'injonction n'était pas faite aux recteurs de respecter les textes et la marge d'autonomie reconnue aux EPLE sur les moyens horaires attribués.

Cette annonce a été faite à la réunion du 6 février avec le Secrétaire général et la DGESCO.

Nous avons exigé :

- la parution des textes au JO,
- l'attribution de la totalité des moyens attribués par les grilles et le calcul du volume complémentaire d'heures professeurs, y compris pour les heures d'accompagnement en heures-années (HP ou HSA), et en aucun cas en HSE;
- des délais pour la remontée des TRMD lorsque les dotations auront été rectifiées.

Nous avons donné au ministère un délai d'intervention jusqu'au mercredi 11 février à 10 heures pour effectuer les mises au point nécessaires, et avons ensuite quitté la réunion, accompagnés par les autres délégations syndicales (I&D, SNETAA et SGEN).

Ce mercredi 11 février, nous nous sommes retrouvés au ministère.

Les textes sont parus au JO du 11 février 2009.

Le Secrétaire général et la DGESCO nous ont annoncé qu'ils avaient fait, avec le cabinet, le tour des recteurs et des SGA pour leur signifier l'obligation d'attribuer les dotations des établissements sur la base des nouvelles grilles horaires et des calculs spécifiés, en heures-années et en aucun cas en HSE. Ils leur ont également recommandé d'accorder des délais pour la remontée des TRMD.

Dès à présent, nous interrogeons M. le Recteur pour savoir comment il compte mettre en œuvre les instructions ministérielles. Nous ferons remonter tout dysfonctionnement pour permettre au Bureau national d'intervenir auprès du cabinet du Ministre, si nécessaire.